

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

L'An deux mille seize

Le quinze Janvier, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Janvier 2016

PRESENTS : FROMENT R., FAUCHER M., PIGNON M., MAROUSSIE G., MASSIOT J., BOBINEAU P., CHARLE L., BOURNEL P., MIUS S., GROLLEAU D., ROBIN A., GONJOT C., SEGUI H.

ABSENT : ARCHAMBAUD M. (arrivée de Mme ARCHAMBAUD Monia à 21 h 15)

Secrétaire de séance : Mme FAUCHER Marie

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD à Mme FAUCHER Marie

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 décembre 2015
- Renouvellement 4 Pass foncier, lotissement de La Passerelle
- Avenant Mission CSPS, rénovation du Centre Bourg
- Convention Sydev, Maintenance Eclairage Public
- Proposition Tarif Salle des Fêtes
- Remplacement du Personnel Communal
- Plan de financement DETR, Rénovation Mairie
- Avenant n°1 au contrat d'Etude/contrat Communal d'urbanisme avec le Département de la Vendée
- Paiement démoustication
- Signature électronique
- Bail boulangerie
- Questions diverses :
 - o Intervention de Mr MAROUSSIE Gérard

Monsieur Le Maire annule la délibération :

- Avenant n°1 au contrat d'Etude/contrat Communal d'urbanisme avec le Département de la Vendée

Remarque de Mr BOURNEL Paul sur le précédent compte rendu :

Dans les questions diverses, Mr TOURNADE Daniel est cité, mais il y a erreur sur la personne, il s'agit de Mr TOURNADE Michel, à rectifier.

Le Conseil Municipal,

- Accepte le renouvellement de l'aide financière dans le cadre de L'Eco-pass par le Conseil Départemental de Vendée
- Accepte l'avenant n° 1 Mission de coordination (montant de 420 € HT) pour la rénovation du Centre Bourg

- Accepte le contrat de maintenance avec le Sydev de l'Eclairage Public pour un montant annuel de 1 850.20 € + une enveloppe budgétaire de 1000.00 € (matériels nécessaire à la rénovation du parc en cas de besoin)
- Accepte la gratuité de la Salle des Fêtes aux habitants de la commune pour un vin d'honneur à la Salle suite à un décès
- Accepte d'employer Mme HERVE Valérie à l'Ecole Publique en remplacement du personnel communal absent jusqu'au 31.08.2016
- Accepte le plan de financement de la rénovation et de l'agrandissement de la Mairie détaillé ainsi :

Dépenses :

- Solutions énergétiques (amélioration de l'enveloppe Du bâtiment existant + chauffage)	94 000.00 € HT
- Construction de l'extension	75 000.00 € HT
- Bureaux existants de 50 m2 (reprises intérieures + ouvertures à créer)	50 000.00 € HT
- Local archives (reprise charges plancher + sécurité incendie)	60 000.00 € HT
- Reprises des façades extérieures existantes	30 000.00 € HT
- Etude de Sol	3 000.00 € HT
- Marge pour imprévus	20 000.00 € HT
- Honoraires D'architectes	32 700.00 € HT
Coût Total HT	364 700.00 € HT

Recettes :

- Subvention TEPCV (territoire à Energie positive pour la croissance verte) (53 % plafonné à 94 000.00 €)	50 000.00 €
- Subvention du Sydev (27 % sur 94 000.00 €)	25 200.00 €
- Fonds de concours (CCIM des Isles du Marais poitevin	45 000.00 €
- DETR 40 %	145 880.00 €
- Emprunt commune	98 620.00 €
Coût Total HT	364 700.00 € HT

- Refuse la prise en charge financière de la démoustication, montant demandant par le Département de la Vendée
- Autorise Monsieur le Maire et son premier adjoint à utiliser la signature électronique
- Autorise Monsieur Le Maire à :
 - ✓ A reporter la signature du bail commercial avec la Sarl RAPHEL, au 1^{er} Avril 2016 et paiement du loyer commercial pour la somme de 499.20 € TTC au 1^{er} avril 2016. Le bail commercial sera signé pour une activité de boulanger-pâtissier et épicerie, de 9 ans au profit de la Sarl RAPHEL.
 - ✓ A séparer le bail du logement d'habitation du bail commercial
 - ✓ A conclure un bail d'habitation pour le logement situé 2, Rue de L'Eglise de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016 au profit de Mr RAPHEL et Mme BOUCHEAU, pour un loyer mensuel de 309 €.
- **Questions diverses :**
 - ✓ Invitation du 21 janvier 2016 à L'Ecole Publique : Fonctionnement des Rétro projecteurs.
 - ✓ Courrier de Mr ARNAUD Michel : remerciement au Conseil Municipal pour le repas gratuit du 14 Juillet 2015
 - ✓ Remerciement de Mme TROGER Monique pour les chocolats du CCAS
 - ✓ Remerciement de la famille DEPREZ, lors du décès de Mme DEPREZ Caroline
 - ✓ Prochain Conseil Municipal fixé le 9 Février 2016 à 20 heures, présentation du Projet d'Aménagement et de développement durable du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers.

- ✓ Réunion de la Commission communale Aménagement le 25 janvier 2016 à 9 h 30, en présence de la SPL (Maître d'œuvre) concernant le dossier d'aménagement du stade de Foot, la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin est le Maître d'Ouvrage, la participation financière de la Commune de Sainte Radegonde-des-Noyers sera de 43 000.00 €.
- ✓ Radars pédagogiques : le Département ne finance plus cette dépense, qui devait être prise en charge par ce dernier à hauteur de 1 709.00 €. Monsieur Le Maire a envoyé un courrier à Madame COULON, conseillère départementale, pour que la commune puisse en bénéficier malgré tout, étant donné qu'il s'agit d'un dossier datant de 2015. En cas de réponse négative, il se peut que le Sydev prenne cette somme à sa charge. Monsieur GROLLEAU Denis, deuxième adjoint, pense que la commune pourrait peut-être commander elle-même le radar, plutôt que de le faire installer par le Sydev. Messieurs BOBINEAU Patrice et CHARLÉ Laurent sont de cet avis, Monsieur Le Maire propose d'attendre la réponse du Sydev et du Département.
- ✓ La Parole est donnée à Mr MAROUSSIE Gérard, Président du Plan Communal de Sauvegarde :

Remerciement de Mr MAROUSSIE Gérard à Monsieur Le Maire.

Monsieur MAROUSSIE demande à l'assemblée, s'ils ont pris connaissance des fiches individuelles distribuées lors de la précédente réunion de conseil municipal. Ces fiches sont nominatives et à prendre très au sérieux en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (alerte rouge). Le point de rassemblement se fera dans tous les cas à la Mairie.

Monsieur MAROUSSIE et Madame FAUCHER Marie, ont assisté le 15 décembre dernier à une réunion d'information du PCS au Centre Départemental de La Roche Sur Yon. 250 personnes étaient présentes, parmi les communes du Sud Vendée, seules La commune de Sainte Radegonde-des-Noyers et Vouillé-les-Marais étaient représentées.

Monsieur Le Préfet a expliqué lors de cette réunion que des exercices d'alerte, vont être déclenchés dans les communes afin de vérifier la bonne exécution des PCS. Les communes de Saint Gilles Croix de Vie et La Chaize Le Vicomte ont été mises à l'épreuve.

Monsieur MAROUSSIE Gérard a pu constater lors de cette réunion que le Plan Communal de Sauvegarde de Sainte Radegonde-des-Noyers était à jour et bien rédigé. Il faut maintenant compléter notre PCS par l'achat de matériels indispensables en cas de crise :

 - 20 gilets de sécurité fluorescents
 - 20 brassards « portant la mention sécurité »
 - 1 lampe projecteur à disposition à la Mairie
 - 1 gyro-phare amovible à mettre sur la voiture de la commune
 - Jalons à planter sur la Route de La Seule afin de délimiter la Route en cas d'inondation
- ✓ Repas du Conseil Municipal et des employés municipaux, fixé au 27 février 2016 à Sainte Gemme La plaine au «Phare Ouest » à 20 heures.